

## CONDITIONS GÉNÉRALES

# WEEK-ENDS TOUT-TERRAIN FRANCE

Morvan · Auvergne · Auxois · autres régions — pour propriétaires  
de quad & SSV

**#SORTTAMACHINE**

---

Version 2026.1 — Applicable à toute inscription à compter du 1er avril 2026

LQCAventures — Association loi 1901  
RNA W451008891 · SIRET 942 215 674 00014  
33 ter rue Voltaire, 45120 Châlette-sur-Loing  
+33 6 51 32 21 65 · [contact@lqcaventures.fr](mailto:contact@lqcaventures.fr) · [www.lqcaventures.fr](http://www.lqcaventures.fr)

## PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales (ci-après « CG ») encadrent la participation aux week-ends tout-terrain organisés par l'Association LQCAventures en France (Morvan, Auvergne, Auxois et autres régions à venir), réservés exclusivement aux propriétaires de quads et de SSV venant avec leur propre machine.

Les week-ends combinent roulage encadré, hébergement et restauration sur plusieurs jours. À ce titre, ils peuvent relever du régime du forfait touristique selon l'article L.211-2 du Code du Tourisme, et sont commercialisés dans le cadre de l'immatriculation ATOUT France de l'Association, obtenue par extension de la Chambre des associations (CDA).

Toute inscription emporte acceptation pleine et entière des présentes CG. La fiche d'inscription au week-end choisi, annexée aux présentes, en constitue partie intégrante.

## ARTICLE 1 — ORGANISATEUR

**Association LQCAventures** — Association loi 1901

RNA : W451008891

SIRET : 942 215 674 00014

Téléphone : +33 6 51 32 21 65

Email : [contact@lqcaventures.fr](mailto:contact@lqcaventures.fr)

Site : [www.lqcaventures.fr](http://www.lqcaventures.fr)

- Immatriculation ATOUT France : [à compléter après validation CDA]
- Garant financier : Groupama Assurance-Crédit & Caution (via Chambre des associations — CDA) — [à confirmer à validation]
- Responsabilité civile professionnelle : HISCOX — contrat n° HA PRC0524259

Guidage assuré par Johnathan Bouton, titulaire du CQP Guide de randonnée motorisée, carte professionnelle d'éducateur sportif n° 04524ED0071, assuré chez Allianz I.A.R.D (police n° 64724861).

## ARTICLE 2 — OBJET ET PUBLIC CONCERNÉ

Les présentes CG encadrent les week-ends tout-terrain organisés en France sur deux ou trois jours, comprenant hébergement et restauration, destinés aux propriétaires de quads et SSV venant avec leur propre machine.

## ARTICLE 3 — INSCRIPTION ET VALIDATION

L'inscription est validée dès lors que : la fiche d'inscription est complétée, datée et signée ; la case « J'ai lu et accepté les Conditions Générales » est expressément cochée ; l'acompte demandé est effectivement reçu.

## ARTICLE 4 — FORMAT D'UN WEEK-END

Le week-end se déroule généralement selon le schéma suivant : arrivée le vendredi à partir de 18h (accueil, installation, briefing sécurité) ; roulage encadré le samedi et le dimanche ; fin du séjour le dimanche après-midi.

Les horaires exacts, lieux de rendez-vous et informations logistiques sont communiqués en amont. La ponctualité est impérative, en particulier pour les briefings sécurité.

## ARTICLE 5 — TARIFS, ACOMPTE ET SOLDE

Les tarifs applicables sont ceux indiqués dans la communication officielle de l'événement (pilote / passager). Ils sont exprimés en euros TTC.

**Acompte** : versé à l'inscription (montant fixe indiqué dans la fiche d'inscription, généralement 100 €).

**Solde** : réglé au plus tard à l'arrivée sur le site du week-end, en espèces, par chèque ou par virement bancaire.

## ARTICLE 6 — ENCADREMENT ET ESPRIT LQCAVENTURES

Les sorties sont systématiquement encadrées par des guides diplômés, connaissant parfaitement le terrain, les itinéraires et les contraintes locales. Selon les groupes, l'encadrement peut être renforcé par un ou plusieurs marshalls.

La priorité absolue de LQCAventures est : la sécurité des participants ; la bonne ambiance et l'esprit de groupe ; la communication permanente ; l'entraide entre participants.

## ARTICLE 7 — NIVEAU REQUIS

Le niveau attendu est celui annoncé pour la date concernée (exemple : « Débutant+ » à « Intermédiaire » selon les week-ends). Le rythme, la composition des groupes et les itinéraires peuvent être adaptés à tout moment par l'encadrement selon la météo, l'état du terrain, le niveau réel constaté et la sécurité collective.

## ARTICLE 8 — MACHINES ET ÉQUIPEMENTS

Chaque participant roule avec sa propre machine, sous sa responsabilité. Il s'engage à venir avec un quad ou SSV en bon état de fonctionnement, conforme à la réglementation française et adapté à un usage tout-terrain.

Équipement pilote obligatoire : casque homologué, gants, tenue adaptée, chaussures montantes. L'Organisateur se réserve le droit de refuser le départ ou de limiter la participation si l'état de la machine ou l'équipement présente un risque pour le participant ou le groupe, sans remboursement.

## ARTICLE 9 — ROULAGE ET CONSIGNES

Le roulage se fait en groupe encadré. Chaque participant s'engage à : respecter les consignes des guides ; rester dans le groupe ; ne pas doubler sans autorisation ; ne pas quitter l'itinéraire ;

adapter son allure aux conditions et au niveau du groupe. Le week-end n'est ni une course, ni une compétition, ni une démonstration.

## ARTICLE 10 — RESPECT DU TERRITOIRE

Les territoires d'accueil (Morvan, Auvergne, Auxois...) sont des territoires sensibles où l'équilibre avec les riverains est fragile. Les participants s'engagent à respecter les chemins autorisés, les riverains et autres usagers, à limiter le bruit, à ne laisser aucun déchet, et à préserver l'accès aux chemins pour l'avenir.

## ARTICLE 11 — COMPORTEMENT ET EXCLUSION

Tout comportement mettant en danger la sécurité, la cohésion du groupe ou l'image de LQCAventures (refus de consignes, conduite dangereuse, consommation d'alcool ou substances incompatibles avec la conduite, attitude agressive) pourra entraîner une mise à l'écart immédiate, voire une exclusion du week-end sans remboursement, les frais consécutifs étant à la charge du participant.

## ARTICLE 12 — RESPONSABILITÉ — QUI CASSE PAYE

Chaque participant est entièrement responsable de sa machine.

- Les casses mécaniques, chutes, crevaisons ou dommages sur sa propre machine restent à la charge du propriétaire.
- En cas de dommage causé à un tiers (autre machine, véhicule, hébergement, restaurant, matériel de l'Organisation), le principe « qui casse paye » s'applique. Les frais de réparation ou de remise en état sont à la charge du participant responsable, sur présentation de justificatifs.

## ARTICLE 13 — PANNES ET ENTRAIDE

Une aide terrain et une entraide collective peuvent être mises en place dans l'esprit LQCAventures. Cependant : une panne ou une casse peut entraîner une adaptation du programme ; le groupe ne peut être pénalisé durablement ; aucun remboursement ne peut être exigé pour une immobilisation ou un abandon en cours d'événement.

## ARTICLE 14 — MODIFICATIONS DU PROGRAMME

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter à tout moment les itinéraires, les horaires et les points de passage en fonction des conditions météorologiques, du terrain ou de la sécurité. Ces adaptations ne donnent lieu à aucune indemnisation.

## ARTICLE 15 — PRESTATIONS INCLUSES ET NON INCLUSES

Les prestations incluses sont celles précisées dans la communication officielle de l'événement (généralement : encadrement, hébergement, repas selon formule). Ne sont pas inclus, sauf mention contraire expresse : le carburant ; les boissons alcoolisées ; les frais liés à la machine ; les dépenses personnelles.

## ARTICLE 16 — ANNULATION, ABSENCE ET DÉPART ANTICIPÉ

L'organisation d'un week-end implique des engagements fermes de la part de LQCAventures auprès de prestataires (hébergements, restauration, logistique, encadrement).

### 16.1 Annulation par le participant

- Annulation à plus de 30 jours du départ : remboursement possible, déduction faite des frais déjà engagés et non récupérables ;
- Annulation entre 30 et 15 jours du départ : l'acompte versé reste acquis à LQCAventures ;
- Annulation à moins de 15 jours du départ : aucun remboursement, la totalité des prestations étant engagée.

### 16.2 Remplacement

Un remplacement par une autre personne peut être envisagé uniquement avec l'accord préalable de LQCAventures et sous réserve que le remplaçant remplisse les conditions requises (niveau, machine, fiche d'inscription complétée).

### 16.3 Absence ou retard

Toute absence au point de rendez-vous, ou retard empêchant le bon déroulement du programme, est considérée comme une renonciation volontaire et n'ouvre droit à aucun remboursement.

### 16.4 Départ anticipé ou abandon

Tout départ anticipé, quelle qu'en soit la raison (fatigue, panne, casse, blessure légère, choix personnel), est considéré comme un abandon volontaire. Aucun remboursement, total ou partiel, ne pourra être exigé, et les frais supplémentaires éventuels restent à la charge du participant.

### 16.5 Annulation par l'Organisateur

LQCAventures se réserve le droit d'annuler ou de modifier le week-end en cas de force majeure, conditions météo exceptionnelles, contraintes administratives ou raisons de sécurité. Dans ce cas, une solution sera proposée : report, avoir valable 12 mois, ou remboursement partiel selon les frais déjà engagés.

## ARTICLE 17 — DROIT À L'IMAGE

Sauf refus écrit préalable, le participant autorise l'utilisation de photos et vidéos prises durant le week-end à des fins de communication LQCAventures, à titre gracieux, pour une durée de 5 ans.

## ARTICLE 18 — DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion de l'inscription, la sécurité de l'événement et les obligations légales. Elles sont conservées 3 ans après l'événement. Droit d'accès, rectification, suppression et opposition exercable par email à [contact@lqcaventures.fr](mailto:contact@lqcaventures.fr). Réclamation possible auprès de la CNIL.

## ARTICLE 19 — MÉDIATION ET DROIT APPLICABLE

À défaut de résolution amiable, le participant peut saisir gratuitement la Médiation Tourisme et Voyage (MTV — BP 80303, 75823 Paris Cedex 17 — [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)) lorsque le week-end constitue un forfait touristique. Les présentes CG sont régies par le droit français. Tout litige relève de la compétence des tribunaux français.

### ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :